

## Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 16 mai à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09 mai 2019

**Présents** : MME **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **SITEAU** Anthony.

**Absent excusé** :

**Absent**: **BLAINEAU** Angélique, **ROBICHON** Hervé

**A donné pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : **DECHAINE** Bruno

Lecture du procès-verbal de la réunion du 18 avril 2019. À l'unanimité, Le conseil valide ce procès-verbal.

### **AVIS SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 948 SAUZÉ-VAUSSAIS/ MAISONNAY**

Après étude de l'enquête publique sur l'aménagement de la RD948, le conseil municipal souhaite qu'un courrier soit envoyé pour signaler son mécontentement à Mme le Préfet. En effet le projet tel qu'il est, aura pour conséquence un manque de sécurité et de continuité des voies la commune. Ce courrier sera également joint à l'enquête publique.

### **RÉORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE**

Le service technique est composé de 3 agents comme suit :

Bernard LASSOUDIÈRE 35H/semaine

Patricia VUZÉ 6H/semaine

Bertrand GAILLARD 20H/semaine en tant qu'intérimaire du Centre De Gestion 79 depuis le 09/05/2019.

Considérant la prévision d'un accroissement saisonnier d'activité, le conseil décide de recruter par l'association AIPM un intérimaire pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019, à raison de 20H/semaine.

### **AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG**

La préfecture a notifié un arrêté attribuant à la commune au titre de la DETR une subvention de 95 177 €.

Une réunion est prévue avec le cabinet Éric Enon et Sit&A ainsi que les membres de la commission aménagement du bourg le 11 juin à 11 heures pour le redémarrage de l'étude.

Une invitation a également été envoyée à M. HEIDET de CAUE 79.

### **TARIF 14 JUILLET**

Le conseil, après avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants pour le repas du 14 juillet 2019 :

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
<b>Repas MIDI et SOIR</b>	20 € / personne Gratuit – de 12 ans	28 € / personne 10 € de 6 à 12 ans Gratuit – de 5 ans
<b>Repas MIDI</b>	13 € / personne Gratuit – de 12 ans	18 € / personne 6 € de 6 à 12 ans Gratuit – de 5 ans
<b>Repas SOIR</b>	10 € / personne Gratuit – de 12 ans	15 € / personne 6 € de 6 à 12 ans Gratuit – de 5 ans

Des permanences auront lieu en Mairie les :

Mercredi 3 juillet de 16h à 18h, Vendredi 5 juillet de 16h à 18h, Samedi 6 juillet de 14h30 à 17h

### **AVIS SUR L'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DU CLAIN SUD**

Considérant que le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud exercera la compétence GEMAPI sur le

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

département de la Vienne et aura pour vocation de gérer le bassin du Clain situé sur le territoire communautaire ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence GEMAPI, la communauté de communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce syndicat,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud au 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer, à la majorité simple, à compter de la date de notification par la communauté de communes. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

**REMBOURSEMENT A UN ÉLU**

Mme LEGRAND Laetitia, locataire de la commune, a fait une demande par courrier le 16 février 2018 pour réaménager la salle de bain qu'elle occupe dans son logement. Le conseil a donné, le 22 février 2018, son accord seulement pour l'achat des matériaux.

M. FOUCHÉ a vu avec Mme LEGRAND ce qu'elle désirait et a effectué les achats.

L'achat c'est fait dans un magasin où la commune n'a pas de compte ouvert. M. Étienne FOUCHÉ a fait l'avance des frais pour un montant de 707,14 € De ce fait il convient de lui rembourser cette somme.

Après délibération le Conseil donne son accord de rembourser la somme de 707,14 € à M. FOUCHÉ, sur présentation de la facture.

**ENTRETIEN DES CHEMINS D'EXPLOITATIONS**

L'entretien des chemins sera assuré par L'entreprise CHAMPHOYAUX.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Rappel des permanences pour les élections

26-mai-19	ASSESEURS	VICE-PRESIDENTS	ASSESEURS
8h/12h	Anthony SITEAU	Hervé ROBICHON	Stéphane PAPIN
12h/15h	Angéla LARMUTH	Angélique BLAINEAU	Chantal VARIN
15h/18h	Jean Michel BALLAND	Étienne FOUCHÉ	Bruno DECHAINE

La brocante du foyer pour tous aura lieu le dimanche 19 mai 2019.

L'inauguration du bar le Renouveau aura lieu le 17 mai 2019 à 18 heures.

Des habitants de la commune se sont plaints du bruit fait par les effaroucheurs dans les champs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

**Prochaine réunion le jeudi 20 juin 2019**

**Le Maire,  
Étienne FOUCHÉ**